

PROCES-VERBAL DE CONSTAT

L'AN DEUX MILLE TREIZE

Le DIX NEUF MARS

**S.C.P.
G. LARNICOL - L. MONOT
C. ODON**

Huissiers de Justice Associés - Audientiers
16, rue Michelet - Boîte Postale 4306
22043 SAINT-BRIEUC CEDEX 2

**Tél. 02 96 33 75 33
Fax 02 96 33 58 84**

Je soussigné Lionel MONOT

Huissier de Justice Associé

Membre de la

S.C.P. LARNICOL, MONOT & ODON

16, rue Michelet

22000 - SAINT-BRIEUC

Tel. 02.96.33.75.33 - Fax : 02.96.33.58.84

SECOND ORIGINAL

AI PROCEDE COMME SUIIT :

A la requête de :

Madame MARCHAND Christelle domiciliée 23 rue Condorcet 22000 SAINT
BRIEUC.

Laquelle m'a fait connaître ce qui suit :

DECLARATION

« Je suis locataire d'un appartement situé au 23 rue de Condorcet en SAINT BRIEUC. Je vous requiers de bien vouloir vous rendre sur place afin de constater que mon propriétaire a déposé le compteur d'eau alimentant mon appartement. Vous constaterez également tous éléments utiles sur l'état général de l'appartement ».

Déférant à cette réquisition, je soussigné L. MONOT ai procédé à mes opérations et constaté ce qui suit.

CONSTATATIONS

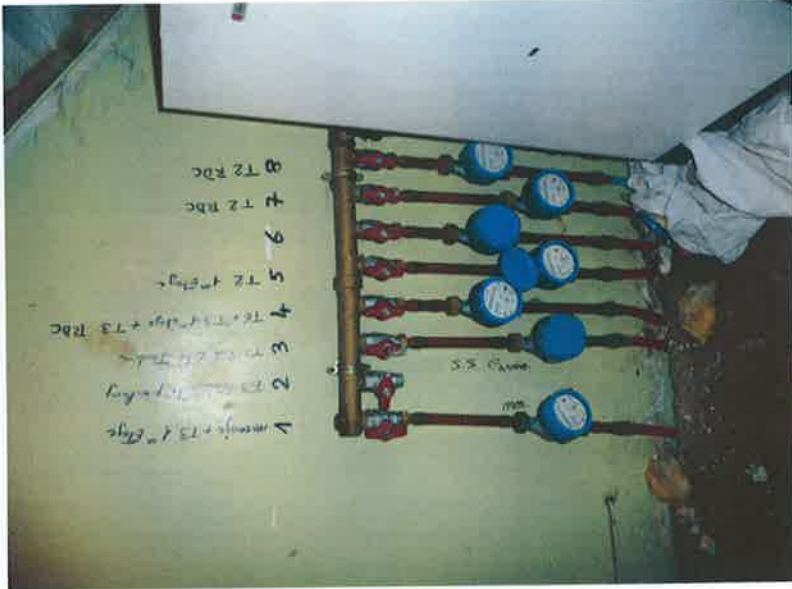
Je me suis rendu ce jour à 10 Heures dans l'appartement de Mlle MARCHAND Christelle situé au 23 rue de Condorcet en SAINT BRIEUC.

Là étant en sa présence, je constate les éléments suivants :

- Je constate qu'il s'agit d'un appartement dont l'accès se fait par l'arrière de l'immeuble. Sur cette façade arrière, le logement donne en rez de jardin. Sur la façade avant, cet appartement donne en sous-sol de l'entrée : les fenêtres des deux chambres donnent au sous sol de cette façade avant au niveau des soupiraux.
- Sous l'escalier des parties communes, je constate la présence des compteurs et alimentations en eau des appartements. Je constate que la deuxième arrivée d'eau en partant de la gauche est fermée, le compteur n'est pas en place ; au dessus de cette arrivée, je lis « 2 T3 Sud côté parking ». Mlle MARCHAND me déclare qu'il s'agissait de l'alimentation en eau de son appartement qui a été déposée par son propriétaire.
- Dans le hall d'entrée, je constate la présence d'une série de 5 boîtes à lettres : aucune n'est au nom de la requérante. Elle m'indique que sa boîte à lettre a été enlevée par son propriétaire.
- En façade arrière, je constate la présence d'une cabane en bois (style chalet) mise à disposition. Je constate que le sol de cette cabane est gorgé d'eau ; les affaires entreposées (cartons, petits meubles ...) sont pourries ; des champignons apparaissent au sol.

- A l'intérieur de l'appartement : je constate la présence de deux chambres chacune équipée d'une fenêtre donnant en soupirail de la façade avant (cf constatations infra) : dans la chambre parentale il s'agit d'une fenêtre PVC oscillo-battante présentant une surface vitre d'environ 44 cm de longueur sur 31 cm de hauteur ; dans la chambre d'enfant il s'agit d'une fenêtre PVC oscillo-battante présentant une surface vitre d'environ 80 cm de longueur sur 31 cm de hauteur. La périphérie et l'encadrement des ces fenêtres sont piquées de moisissure.
- Dans le séjour, je constate la présence d'une bouche d'aération VMC qui refoule de l'air ou lieu d'en aspirer.

Ceci constaté, j'ai clos mes opérations. J'ai annexé au présent acte six photographies prises sur place.





Société Civile Professionnelle
G.LARNICOL - L.MONOT - C.ODON
Huissiers de Justice associés
16 rue Michelet - B.P. 4306
22043 SAINT BRIEUC Cédex 2
Tél : 02.96.33.75.33
Fax : 02.96.33.58.84

RIB:40031 00001 0000137021K 66

FEUILLE DE COUT

PV DE CONSTAT (R)

En date du DIX NEUF MARS DEUX MILLE TREIZE

A LA DEMANDE DE :

Mademoiselle MARCHAND Christelle demeurant 23, rue Condorcet à ST BRIEUC (22000)

Cet acte a été dressé par Huissier de Justice.

La copie du présent acte comporte feuilles.

Maître Lionel MONOT



ACTE D'HUISSIER DE JUSTICE

COUT ACTE (Décret 098-1080 du 12.12.1998)	
DROITS FIXES	
Article 6 & 7.....	159,70
DROIT D'ENGAGEMENT DE POURSUITES	
Article 13.....	
FRAIS DE DEPLACEMENT	
Article 18.....	7,27
H.T.	166,97
TVA 19,60%.....	32,73
TAXE FORFAITAIRE	
Article 20.....	9,15
LETTRE	
Article 20.....	1,15
DÉBOURS.....	
T.T.C.	210,00

Acte soumis à la taxe forfaitaire

